



Madame, Monsieur,

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) célèbre son 70<sup>e</sup> anniversaire. L'UNESCO a été fondée le 16 novembre 1945 à Londres grâce à l'adoption de son Acte constitutif par des représentants de 37 pays, acte qui est entré en vigueur le 4 novembre 1946 après avoir été ratifié par 20 pays signataires.

Comme stipulé dans cet acte, l'organisation a été créée pour promouvoir la «solidarité intellectuelle et morale de l'humanité» dans le but de parvenir à une paix durable. Ses travaux novateurs ont contribué à modifier la compréhension que les peuples du monde entier avaient les uns des autres et de la planète.

Au cours de ses premières années d'existence, l'UNESCO a contribué à la reconstruction d'écoles, de bibliothèques et de musées détruits pendant la Seconde Guerre mondiale et a servi de forum intellectuel pour l'échange d'idées et de connaissances scientifiques. A partir des années 50, l'organisation a porté son attention sur l'accès des filles et des garçons à l'éducation et sur la lutte contre l'analphabétisme, qui restent des défis majeurs. L'UNESCO a également joué un rôle prépondérant en matière de protection de l'environnement et a très tôt donné l'alerte face à l'appauvrissement de la biodiversité.

En soutenant les radios communautaires, les centres multimédias et la formation des journalistes, l'UNESCO a défendu la liberté d'expression et les droits des citoyens à l'information, contribuant ainsi à édifier les sociétés du savoir de demain.

L'UNESCO est convaincue que, dans cette ère d'immenses changements sociaux, il est impératif d'investir dans l'humain, car l'éducation, la diversité culturelle, la recherche scientifique et l'étonnante ingéniosité humaine permettront de stimuler le développement indispensable pour garantir un avenir durable empreint de justice.

Dans le cadre de son 70<sup>e</sup> anniversaire, l'UNESCO et ses membres organisent de nombreuses activités.

Si certains pays souhaitent émettre un timbre commémoratif en 2015 pour l'occasion, une charte graphique de l'UNESCO est proposée à cette fin aux Pays-membres intéressés, laquelle pourra être adaptée en fonction des exigences de chaque pays.

Nous invitons tous les Pays-membres de l'UPU à participer activement aux événements prévus dans le cadre de ce 70<sup>e</sup> anniversaire.

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter le site Web de l'UNESCO (<http://fr.unesco.org/70years>) ou prendre contact avec Marcello Scarone Azzi ([m.scarone@unesco.org](mailto:m.scarone@unesco.org)).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Murray Buchanan  
Directeur des affaires économiques  
et réglementaires